

Je répète que l'Ouest est dans la meilleure situation politique possible et que jamais à l'avenir elle ne pourra peut-être se trouver en meilleure posture. Comme on l'a signalé, il y a 48 députés des provinces des Prairies et un seul qui n'appuie pas le parti ministériel. Vu qu'une délégation en masse songe à se rendre à Ottawa, je dirai que nous en avons déjà une ici. Il y a 47 députés des provinces des Prairies qui appuient le gouvernement. C'est déjà une délégation en masse et chacun de ces 47 députés a travaillé pour obtenir des versements d'appoint et pour ce qu'il croit être les droits de l'Ouest du Canada.

Qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit des députés de ce petit groupe qui siège à votre gauche, monsieur l'Orateur, ou de tout autre groupe qui siège à la Chambre des communes, qu'ils ont travaillé pour cette cause, car ils l'ont fait à maintes reprises. Le gouvernement ne cesse certainement pas d'étudier la question et, de fait, cette dernière fait l'objet d'une étude depuis assez longtemps. C'est d'ailleurs une question qui exige une étude approfondie.

Je suis moi-même cultivateur de l'Ouest et j'en suis fier mais avant de mettre en vigueur les versements d'appoint en tant que solution à tout problème, il conviendrait d'y songer un peu. Sur une longue période de temps, je crois qu'un meilleur régime de prêts agricoles pourrait faire plus pour l'agriculture qu'un don pur et simple chaque année qui, du point de vue politique, devrait être augmenté chaque année.

L'honorable député a mentionné la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et a ajouté, à cet égard, que la superficie d'ensemencement devrait être plus considérable. Il a dit qu'il proposait cette mesure parce que les fermes tendent à s'agrandir. Je n'ai pas eu le temps de la vérifier dans le compte rendu mais j'aimerais reporter l'honorable député à la déclaration que le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) a faite en octobre dernier, où il a dit qu'il y avait 230,000 détenteurs de permis dans l'Ouest du Canada, dont la moitié disposaient de 200 acres cultivables. Pourquoi porter les emblavures à 600 acres? Cela rapporterait des avantages aux gros exploitants, sans avantager dans la même mesure le petit cultivateur. Il faut veiller à cela. Une commission du prêt agricole, améliorée et mieux administrée, pourrait réaliser beaucoup plus. Nous pourrions prêter de l'argent au cultivateur en nous fondant sur sa capacité de gain, plutôt que sur les gages qu'il peut fournir. Si nous voulons améliorer l'agriculture et augmenter la superficie des exploitations agricoles de façon à en assurer la rentabilité, il faudra

fournir du capital au cultivateur. Améliorer le régime du prêt agricole, ce serait faire en sorte que nous lui prêterions désormais en nous fondant sur sa capacité de gagner de l'argent. Mais si par contre on veut lui prêter qu'au vu des garanties qu'il peut fournir, nous nous trouvons tout bonnement à permettre aux gros exploitants d'augmenter la superficie de leurs terres.

L'honorable député n'a rien dit de l'exportation par le gouvernement de 300 millions de boisseaux de blé. Il n'a pas dit un mot du fait que peut-être, en définitive, cela rapporterait des avantages à l'agriculture de l'Ouest. Dans la brochure même qu'il a à la main, on déclare que le rendement moyen par année, depuis plusieurs années, est de 319 millions de boisseaux. Si nous pouvons exporter plus de 300 millions de boisseaux, j'affirme que nous pourrions ainsi, au bout d'un certain nombre d'années, nous débarrasser des excédents de blé dans l'Ouest. C'est là l'une des principales conditions qu'exige l'amélioration de l'industrie agricole dans ces régions.

Qu'il me soit permis de signaler à l'honorable député que la déclaration faite par lui il y a quelques jours à la Chambre n'était pas de nature à aider l'agriculture, surtout lorsqu'il a dit que le grand nombre de bêtes qu'on mettrait sur le marché aurait pour effet un effondrement des cours du bétail. C'est pour un député une attitude répréhensible. Il vaudrait beaucoup mieux favoriser le maintien des cours, au lieu d'engager les abattoirs à payer moins cher le bétail. N'est-ce pas ce qu'il essayait de faire, dans un certain sens?

**M. Argue:** On dénature mes propos.

**M. Horner (Acadia):** Pas le moins du monde.

**M. Pallett:** L'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) est un spécialiste de ces questions.

**M. Horner (Acadia):** Qu'il me soit permis de revenir brièvement sur la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. L'honorable député a donné à entendre que nous devrions augmenter la cotisation. Je pourrais peut-être partager son avis dans une certaine mesure, en ce sens que si on veut augmenter les cotisations on devrait s'engager sérieusement à augmenter les prestations. Mais,—et ici je m'exprime en ma qualité de cultivateur de l'Ouest qui a perçu depuis un grand nombre d'années des prestations au titre de cette loi,—je crois pouvoir affirmer que je me refuserai à toute augmentation des cotisations à laquelle ne correspondrait pas un relèvement des prestations. Je signale qu'à l'heure actuelle la cotisation de 1 p. 100 correspond à peu près à la moitié des prestations.